

SOMMAIRE

L'émergence des pays asiatiques, comme la Chine et sa demande gigantesque de matériaux nécessaire pour supporter sa croissance, a provoqué depuis quelques années une effervescence au niveau des marchés mondiaux des matières premières. Cette influence s'est reflétée sur les marchés des matières secondaires puisque la Chine a réalisé qu'elle pouvait utiliser ces matières pour combler sa demande ainsi que produire et construire à partir d'elles. Ainsi, la valeur des matières récupérées a monté. Certains centres de tri du Québec profitent de cette ascension des prix pour vendre une partie de leur production aux acheteurs asiatiques, mais aucun document n'a jamais rapporté l'importance de ce commerce.

Bâtir la documentation sur ce commerce de matières secondaires est l'objectif principal visé par cet essai. Pour ce faire, une enquête-maison auprès des centres de tri québécois a été réalisée. Les informations recueillies ont permis de dresser un portrait des filières de matières exportées. Ce portrait a été complété à l'aide d'une revue de littérature et de presse.

Cependant, avant de présenter le résultat de ces démarches, un portrait du commerce global entre le Québec et d'autres pays a été dressé à la section 1 pour en illustrer l'importance via les importations et les exportations. Ce portrait révèle sans surprise que les États-Unis constituent le principal marché d'importation et d'exportation du Québec. Les exportations en Chine comptent pour seulement 1,2 % des exportations totales en 2006, alors que 8,6 % des importations totales du Québec proviennent de Chine. En 2007, les déchets et les rebuts de métaux ferreux, de métaux non-ferreux et de papiers comptent pour 23,3 % des exportations totales québécoises expédiées en Chine.

L'analyse de la réglementation à la section 3 a permis de déterminer qu'au Québec, l'importation de déchets destinés à l'enfouissement est interdite. Pour l'Asie, seule la réglementation de la Chine a été examinée en raison de la prépondérance de ce pays dans les exportations québécoises. Il appert que l'importation de déchets peut être permise dans

certains cas, surtout si les matières importées sont destinées au recyclage. Par ailleurs, le commerce des matières résiduelles dangereuses est encadré par la Convention de Bâle, accord international que le Canada a ratifié en 1992. La Chine en est partie également. En ratifiant la convention de Bâle, les pays s'engagent à édicter un mécanisme législatif approprié pour prévenir et punir le trafic illégal de déchets dangereux. Les pays industrialisés, comme le Canada, doivent aussi s'assurer de traiter de façon environnementale leurs matières dangereuses. La Convention de Bâle et les deux autres accords internationaux auxquels le Canada, et donc le Québec, est assujetti, sont décrits à la deuxième section.

La quatrième section décrit une problématique bien particulière du commerce de matières résiduelles avec l'Asie, celle des résidus des technologies de l'information et des communications (TIC). Avec le dévoilement de pratiques de démantèlement mettant en danger la qualité de l'environnement et la santé des travailleurs, notamment dans la région chinoise de Guiyu, la communauté internationale s'est éveillée au risque que pouvait poser l'exportation de résidus de TIC dans un pays où les normes de sécurité et de protection de l'environnement étaient déficientes. Par ailleurs, des équipements informatiques en provenance du Québec ont été expédiés illégalement en Asie ou sous le couvert de l'importation à des fins de recyclage; c'est la raison pour laquelle ce sujet a été traité dans le présent essai. Le brûlage des résidus à ciel ouvert ou l'extraction de métaux précieux à l'aide de bains d'acide sans équipements de protection individuelle, font partie des pratiques qui polluent l'environnement et portent atteinte à la santé des travailleurs. Les différentes substances contenues dans les résidus de TIC sont décrites de façon à mettre en évidence les risques qu'elles posent pour la santé et l'environnement. La gestion qui en est faite en Asie et au Québec, de même que les quantités générées, sont également explorées.

La cinquième partie de ce travail rapporte les résultats de l'enquête maison. Il s'avère que pour diverses raisons, seuls quatorze centres de tri ont accepté de répondre aux questions formulées dans un court questionnaire de deux pages. Les pays asiatiques précisés par certains répondants sont la Chine et le Vietnam, qui n'a été mentionné qu'à une seule reprise.

La sixième partie explore l'importance de la demande asiatique pour trois catégories de matières récupérées : les papiers et les cartons, les plastiques et enfin, les métaux. Dans les trois cas, le prix de ces matières a grimpé depuis quelques années en raison de la pression exercée par la demande asiatique sur les marchés mondiaux.

La septième section décrit les impacts environnementaux, économiques et sociaux, tant au Québec et en Asie, attribuables au commerce de matières résiduelles entre ces deux entités géographiques. Les impacts environnementaux sont liés aux émissions de gaz à effet de serre lors du transport des matières résiduelles, impact atténué par le fait que les conteneurs livrés au Québec doivent repartir de toute façon vers l'Asie. Les impacts environnementaux en Asie sont surtout reliés à la gestion qui est peut être faite des déchets ultimes et des résidus de TIC. Parmi les impacts économiques, l'amélioration de la rentabilité des centres de tri, qui peuvent vendre certaines catégories de matières qui resteraient autrement invendues ou qui peuvent en obtenir de meilleurs prix que si elles étaient vendues au Québec, est certainement positive. En contrepartie, certains recycleurs québécois déplorent manquer de matières secondaires pour fabriquer leurs produits. En Chine, l'industrie du recyclage représente une importante source de revenus dans certains villages. De plus, l'importation de matières secondaires permet de combler une partie de la demande asiatique pour la fabrication de ses produits et pour l'industrie de la construction. Les impacts sociaux de l'arrêt du commerce international de matières résiduelles avec l'Asie se révéleraient négatifs en raison de l'importance de l'industrie du recyclage réalisée dans des petits ateliers familiaux. Conséquemment, pour les familles qui vivent de cette industrie, le commerce de matières secondaires est bénéfique, indépendamment des effets sur la santé d'une mauvaise gestion. Enfin, les impacts sociaux négatifs au Québec touchent principalement la déresponsabilisation des citoyens susceptible de se produire lorsque les déchets produits sur le territoire québécois n'y sont pas gérés.

Enfin, la dernière section comporte une analyse structurée des impacts et des autres éléments décrits dans l'essai de façon à rencontrer le second objectif de cette étude, c'est-à-dire d'évaluer le commerce de matières résiduelles entre le Québec et l'Asie dans une

perspective de développement durable. Malgré le manque de données provenant des centres de tri, il appert qu'au point de vue environnemental, économique et social, il serait généralement bénéfique de maintenir cette pratique. Afin que celle-ci chemine vers un développement durable, quelques recommandations sont proposées en fin de section.